



Unité Transversale Territoriale en Education Thérapeutique du Patient (UTTEP) en Charente



2026

FALC : Facile à lire et à comprendre

Qu'est-ce que l'UTTEP ?

L'UTTEP de Charente est une structure de ville qui coordonne l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) sur tout le territoire.

Elle travaille avec :

Les établissements de santé publics (comme les hôpitaux)

Les établissements privés (comme les cliniques)

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (plusieurs soignants dans un même lieu)

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sont un regroupement de professionnels de santé de ville : Médecins, Infirmiers, pharmaciens

Les associations de patients

Les professionnels de santé de ville (médecins, infirmiers, pharmaciens...)



Qu'est-ce que l'ETP ?



L'éducation thérapeutique du patient, c'est un programme avec des ateliers de groupe ou en individuel pour aider les personnes malades à mieux comprendre leur maladie.

Cela permet aux patients de mieux vivre avec leur maladie et d'apprendre à faire des choses seul.

Qui peut participer ?

Toutes les personnes ayant une maladie à vie (comme le diabète, l'asthme, ou une maladie du cœur...)

Les proches du patient peuvent aussi participer.

Pourquoi l'ETP c'est important ?

On apprend à être plus autonome (se débrouiller seul)

Quand on comprend sa maladie, on peut mieux s'en occuper

Mieux vivre avec la maladie



Avoir plus confiance en soi pour gérer sa maladie

Cela permet de gagner en bien-être

Cela aide à éviter des complications ou des problèmes de santé

Quelles sont les personnes concernées dans l'ETP ?



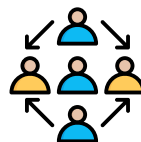
Les professionnels de santé :

- Médecins,
- Infirmiers,
- Pharmaciens,
- Psychologues...



Le patient :

Le patient est le principal acteur.



Les proches :

La famille ou les amis proches peuvent participer.

Les associations de patients :

Elles offrent :

- Soutien
- Partages d'expériences
- Des informations

Comment ça se passe ?

1

Lors d'un entretien individuel, on rencontre un professionnel de santé (médecin, infirmière, kinésithérapeute ...) On parle avec cette personne de la maladie et des difficultés rencontrées.

2

On participe à des ateliers. Par exemple :

- Comprendre sa maladie.
- Comment bien prendre ses médicaments ?
- Quels exercices physique faire pour se sentir mieux ?
- Comment gérer son stress ?

3

On apprend des gestes pratiques. Par exemple :

- Savoir utiliser un appareil pour vérifier sa quantité de sucre, si on est diabétique.

Comment se décline notre accompagnement ?

Seulement avec votre accord

Selon vos besoins, nous vous accompagnons dans le choix des ateliers présentés lors de votre rencontre avec le professionnel de santé.

Nous définissons ensemble les objectifs et nous vous accompagnons pour les atteindre.

Les ateliers choisis sont entièrement gratuits pour le patient.

Les droits des personnes

Vous choisissez de participer ou non au programme.

Vous pouvez arrêter à tout moment.

Vous pouvez poser des questions.

Vous pouvez donner votre avis.

Vous pouvez parler librement, ou choisir de ne pas parler.

Les professionnels vous écoutent et vous respectent.

Vos informations personnelles sont protégées.

Comment contacter l'UTTEP ?

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h

Contact Coordinatrice



06 18 83 38 42

www.dac-16.fr

Avec le soutien



Document réalisé en partenariat avec
le GEM "Les Tournesols Charentais"



Des professionnels dans tout le département pour vous accompagner
uttep16@dac-16.fr

